CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E184361** **VALABLE JUSQU'AU** **06/10/2027**

ÉDITÉ LE 23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/08/2000

Raison sociale : AYALA SAS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 09/09/2022

Capital : 4 000

531 AVENUE MARIE CURIE
ZI, QUAI JEAN JAURES
07800 LA VOULTE-SUR-RHONE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS 432600047RCSAUBENAS

Siret : 432 600 047 00034

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 8204168

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 151295907

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 151295907

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 04 75 62 02 07 **Fax :**

Portable : 06 42 15 44 30

Responsabilité légale :
AYALA JOSÉ PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : ayalapeinture@gmail.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 563 177 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	3	03/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/07/2026 10:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.